

5 bonnes raisons d'adhérer à un groupement d'employeurs pour **votre entreprise**



1

Bénéficiez d'un **accompagnement RH** complet

Prestation de **recrutement sur-mesure** de
collaborateurs à temps partagé

Conseil et accompagnement sur vos
problématiques en Ressources Humaines

Accès à de l'information **juridique et**
sociale

2

Accédez à une
communauté
de collaborateurs
expérimentés

Un réseau de **compétences** partagées,
développé par Hélyys sur son territoire

Finance, RH, Qualité, Production... le temps
partagé s'ouvre sur **tout type de fonction**

Des collaborateurs **autonomes et flexibles**,
qui s'adaptent à leurs entreprises

3



Mutualisez vos coûts

Mise à disposition de collaborateurs **au prorata temporis de votre besoin**

Achat groupé d'abonnements, de licences logiciels et d'actions de formation

Mise à disposition gratuite de la salle de réunion d'Hélylys

4

Intégrez un **réseau** local d'**entreprises**

150 entreprises adhérentes en 2020

Accès à un groupe Slack privé pour **échanger**
entre dirigeants d'entreprise du réseau

Collaboration avec des **réseaux annexes**
auxquels Hélyys est adhérent (UE35, CCI, ...)

5

Participez à des événements exclusifs

Ateliers d'échanges de pratiques
(intégration de collaborateurs, fidélisation...)

Points d'informations générales
(retraite, transition énergétique, RSE...)

Soirées et webinaires privés sur des
thématiques variées

Envie d'en savoir plus sur
le temps partagé ?

Contactez-nous !

 | 02 99 38 41 79

 | contact@helys.org

 | www.helys.org